

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 3 octobre 2019, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Madame et Monsieur les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année 2019. Il remercie l'assemblée pour les efforts consentis lors de la séance précédente concernant l'utilisation du micro qui a grandement facilité la prise de note pour le procès-verbal. Il propose de poursuivre de la même manière, ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Julien CLAPASSON, David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Claude GAULIS, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Julia LÖFSTEDT (2^{ème} appel), Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, John MORIER, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI (2^{ème} appel), Serge PFISTER HAZENBERG, Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Corinne BLANCHARD, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Théophile CUCHE, Sébastien LIETTA, Serge MOREL, René PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Emilien SCHWIZGEBEL.

Absents : Violeta ARSIC STANOJEVIC, Christoph OTT.

Le premier appel fait constater la présence de 32 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Pour précision, la nomination d'un représentant du Conseil communal au sein de l'Association intercommunale scolaire Leysin-Les Ormonts (AISOL) sera bien traitée au point 9 – *Nominations* même si elle n'y figure pas expressément.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Il reste un poste à repourvoir suite à la démission de Monsieur Dejan DOLENAC.

Au nom de l'Entente, Madame Françoise SCHÜLER présente M. Fabien PETRUCCI, jeune leysenoud qui a accepté de relever ce défi et mettre son dynamisme son entregent ainsi que ses connaissances au service de notre beau village. Elle le remercie vivement et lui souhaite beaucoup de plaisir à côtoyer chacun de vous lors des prochains conseils et commissions de préavis.

Monsieur le Président le prie de se lever et procède à son assermentation. Monsieur PETRUCCI est félicité et invité à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Charles RAVESSOUD

Marie Anne GALLAND

Jean-Francis CLERC

Marc GILLIERON

Pierre ECUYER

Françoise ROUX

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

Monsieur le Président annonce la naissance de 5 nouveau-nés. Il s'agit de :

Raphaël AFONSO

Santiago BOTELHO ALVES

Marlowe BRADFORD

Uros et Valdas BRANKOVIC

Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS - ELECTIONS

Aucun scrutin n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil. Le prochain se déroulera le 20 octobre à l'occasion des élections fédérales. Les personnes choisies pour le dépouillement ont déjà été convoquées. Monsieur le Président rappelle que leur présence est indispensable et qu'il est de leur responsabilité de se faire remplacer en cas d'empêchement. Il remercie d'avance Monsieur Philippe TAUXE qui a accepté de mettre son expérience d'ancien Président du Conseil au service de ce dépouillement.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courrier de Monsieur Daniel ROSETTI, Président du Conseil communal de Vallorbe, dont il donne lecture :

Vallorbe, le 20 septembre 2019

Monsieur le Président,

Je viens depuis de nombreuses années avec des groupes d'adolescents dans votre belle localité. J'ai toujours beaucoup de plaisir à séjourner à Leysin. J'y suis venu pour la dernière fois du 9 au 13 septembre dernier. J'ai logé avec mon groupe à l'Hôtel Central Résidence. Nous nous sommes beaucoup déplacés à pied à l'intérieur de la localité pendant ces 5 jours. L'hyper-centre du village est très bien adapté pour les piétons. Les déplacements se font aisément et en toute sécurité, même en grand groupe.

Une fois le centre dépassé, cela devient un peu plus compliqué. Permettez-moi de citer 2 exemples :

- a) L'accès au centre sportif par la Route des Ormonts depuis le village nécessite une traversée de la route, car il n'y a pas de trottoir du côté droit. Or, cette traversée est risquée, car il n'y a pas de passage piétons vers le local des pompiers et les véhicules roulent en général à bonne allure.*
- b) Il y a un chemin pédestre fort pratique qui part de la Route du Belvédère pour aller jusqu'au centre du village. Ce chemin débute en face de l'entrée de l'Hôtel Central Résidence. Or, à cet endroit assez stratégique, il n'y a pas non plus de passage piétons et la visibilité du côté Est n'est pas très bonne.*

Je sais que la sécurité de tous, en particulier celle des plus jeunes, vous tient aussi beaucoup à cœur. Je pense que des mesures simples et peu coûteuses pourraient rendre votre village encore plus attractif.

Je vous adresse Monsieur le Président, mes respectueuses salutations. Salutations que je vous prie de transmettre également aux membres de la Municipalité et à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

Je me réjouis d'ores et déjà beaucoup de revenir avec des groupes dans votre localité en mars et septembre 2020.

*Daniel Rosetti
Président du Conseil communal de Vallorbe
District Jura-Nord Vaudois*

ORDRE DE PRISE DE PAROLE LORS DE DISCUSSIONS CONCERNANT LES PRÉAVIS

Lors de la séance précédente, Monsieur le Syndic a fait remarquer que la Municipalité avait dû attendre que plusieurs conseillers communaux s'expriment alors qu'elle aurait souhaité prendre immédiatement la parole après la lecture des rapports de commissions. Après étude du règlement du Conseil communal, Monsieur le Président a constaté que celui-ci n'apporte pas de précisions sur ce point. Après consultation auprès de Madame la Préfète, il s'avère qu'il n'existe aucune règle stricte concernant l'ordre de la prise de parole. Elle recommande de se baser sur les habitudes du Conseil.

L'article 70 du règlement précise que : *la discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée.*

Rien n'empêche donc les membres de la Municipalité de demander la parole dès le début de la discussion s'ils souhaitent apporter des compléments d'informations sur ce qui a été exposé dans les rapports.

Au final, l'objectif est de pouvoir échanger de manière claire et respectueuse. C'est pourquoi, lorsque l'intervention d'un conseiller soulève de nombreux points, le Président proposera désormais à la Municipalité d'y répondre avant de donner la parole à d'autres conseillers, ceci afin d'obtenir des réponses immédiates et clarifier le débat.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/2019 : RÉFECTION DE DIVERSES TOITURES ET FAÇADES EN TAVILLONS DES CHALETES DU HAMEAU D'AÏ

Madame Maria VALENTIN AEBERSOLD, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Eric PELLAUD, Membre de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN fait part du constat suivant :

Le Hameau d'Aï n'est pas, ou que très peu utilisé depuis de nombreuses années. Nous profitons de l'occasion qui se présente pour faire part à la Municipalité de notre souhait de voir ce lieu mis en valeur.

Nous sommes évidemment conscients de la difficulté d'exploiter un tel lieu en raison des nombreuses contraintes inhérentes aux bâtiments classés comme monuments historiques, mais nous sommes convaincus qu'il est possible de les utiliser tout en respectant leur caractère rustique et d'offrir ainsi aux visiteurs de passage un peu d'authenticité.

Monsieur Claude GAULIS intervient au nom de Leysin Pour Tous (LPT), *toujours préoccupé de valoriser l'économie locale par le tourisme et d'éviter un assèchement de nos finances. Ceci, plus particulièrement en ce qui concerne le Hameau d'Aï et son lac hyperprotégé qui engendrent des dépenses patrimoniales pour des atouts touristiques devenus inexploitable, donc sans utilisation créatrice de valeur.*

C'est une conséquence des lois que le peuple suisse a votées pour restreindre l'exploitation touristique des montagnes. Si ce n'est pas subventionné ou compensé, cela appauvrit progressivement nos collectivités et notre population.

Le groupe LPT prie donc la Municipalité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour :

- *Obtenir une participation financière à l'entretien du Hameau d'Aï de la part de l'Etat ou d'institutions protectrices du patrimoine, tout en précisant que le groupe LPT est prêt à apporter son aide grâce à ses contacts, si nécessaire*
- *Continuer à négocier avec l'Etat et les organismes militants un compromis raisonnable pour la mise en valeur touristique de ce Hameau qui doit rester vivant.*

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit de fr. 87'000.-- TTC pour financer les travaux de réfection de diverses toitures et façades en tavillons des chalets du Hameau d'Aï,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2020.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 8/2019 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020

Madame Maria VALENTIN AEBERSOLD, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2020 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. De maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 9/2019 : RÉFECTION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES AVALANCHES DE RIONDAZ ET GÉTEILLON

Madame Maria VALENTIN AEBERSOLD, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Eric PELLAUD, Membre de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit de fr. 295'000.-- TTC pour financer les travaux de réfection des ouvrages de protection contre les avalanches de Riondaz et Gêteillon,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum dès le budget 2020.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGEES DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 10/2019 : REFECTION DES LOCAUX DE PRODUCTION POUR LES METS DU REFUGE DE MAYEN

Madame Maria VALENTIN AEBERSOLD, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Eric PELLAUD, Membre de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité, un crédit de fr. 70'000.-- TTC pour financer les travaux de réfection des locaux de production pour les mets du Refuge de Mayen,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2020.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

9. NOMINATION(S)

Conseil intercommunal de l'Association intercommunale scolaire Les Ormonts-Leysin (AISOL)

Suite à la démission de Monsieur Eric BARROUD de la Présidence du Comité de direction de l'AISOL, au 31 décembre 2019, le Conseil communal doit nommer un représentant auprès de ce Comité qui choisira ensuite la personne appelée à présider.

Au nom de l'Entente, Madame Françoise SCHÜLER présente Monsieur Philippe TAUXE, jeune parent qui souhaite s'investir comme représentant du Conseil communal au sein du Comité de direction de l' AISOL.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Conseil communal désigne Monsieur TAUXE pour le représenter au sein du Comité de direction du conseil intercommunal de l' AISOL.

Monsieur Le Président remercie ce dernier de sa disponibilité et lui souhaite beaucoup de succès à ce poste aussi important qu'exigeant. Il propose d'applaudir Monsieur TAUXE ainsi que Monsieur Eric BARROUD pour son engagement au cours de ces huit dernières années.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Région d'Aigle (AERA)

Le Conseil communal doit élire deux représentants au sein du Conseil intercommunal de l'AERA. Pour rappel, l'assermentation des membres de cette Association aura lieu le 8 octobre prochain à Aigle.

Au nom de l'Entente, Madame Françoise SCHÜLER présente Monsieur Eric PELLAUD, qui a accepté de mettre son énergie et ses connaissances au sein de l'AERA.

Au nom de l'UDC, Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON présente Monsieur Yvan ZBINDEN, qu'il remercie par avance de sa disponibilité et son engagement pour ce dossier.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Messieurs Eric PELLAUD et Yvan ZBINDEN sont élus tacitement au sein du Conseil intercommunal de l'AERA avec les remerciements de l'Assemblée.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jan SANDEN :

FONDATION GENTIANA

Après plus de 15 ans d'exploitation du jardin botanique, le Comité a pris la décision de dissoudre la Fondation pour la fin de cette année, faute de fonds.

La Municipalité étudie toutes les opportunités afin de trouver une nouvelle affectation à ce site magnifique.

Monsieur SANDEN remercie Madame Marie-José JULMI et Monsieur Claude GAULIS, membres du Comité et présents ce soir, ainsi que Monsieur Kurt HOSTETTMANN, Président, qui ont mis toute leur énergie dans ce projet.

Monsieur Daniel NIKLES :

SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE

Les ultimes panneaux ont été posés durant ces dernières semaines à satisfaction. Il reste à apurer le solde des anciennes signalisations.

FONDATION CLAIRE MAGNIN

Une nouvelle population réside depuis quelques semaines au sein des établissements de la Fondation Claire Magnin. Afin de répondre à la problématique posée par le comportement de certains pensionnaires dans les lieux publics, la Fondation a engagé un travailleur de rue à 80% auquel la population et les commerçants pourront faire appel en cas d'inconforts causés par ces résidents.

LEYSIN CITÉ DE L'ÉNERGIE

Un stand d'informations sera installé durant la manifestation « Leysathlon » le samedi 5 octobre prochain. Notre Conseiller en énergie et lui-même seront présents afin de répondre aux questions. Par ailleurs, la mise sur pied d'un concours permettra de gagner des chargeurs solaires.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

RESSOURCES HUMAINES

Bureau technique

Monsieur Olivier BRODARD a été engagé au poste de technicien communal, en remplacement de Monsieur Christophe FLIPO, démissionnaire. Agé de 46 ans, il a occupé jusqu'à ce jour, le poste de technicien communal à la Commune de Gryon. Il a débuté à Leysin le 1^{er} octobre dernier et partagera son temps entre Gryon et Leysin durant les deux mois à venir. Il sera présent à Leysin 2 jours par semaine en octobre et 3 jours en novembre, et à 100% dès le 1^{er} décembre 2019.

Conciergerie

Monsieur Jean-Michel GIL concierge au Collège le Suchet et conducteur du bus scolaire, a fait valoir son droit à la retraite, au 31 octobre 2019.

Son poste a été pourvu en la personne de Monsieur Willy HABEGGER, habitant de Leysin et titulaire d'un permis de conduire de catégorie D.

Parcs et jardins

Le service des Parcs et jardins sera renforcé avec l'arrivée de Monsieur Jean-Louis MÉTRAUX.

Par ailleurs, Monsieur Joachim RODRIGUES a également pris sa retraite et n'a pas encore été remplacé. D'autres membres du personnel approchent de l'âge de la retraite et il faut s'attendre à de nombreux changements dans les mois et les années à venir.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULAT

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**OFFICE DE POSTE DE LEYSIN**

Monsieur Vincent MOTTIER a entendu parler d'une pétition contre la fermeture de la poste et s'enquiert auprès de la Municipalité au sujet d'une éventuelle fermeture de l'office de Leysin.

Monsieur le Syndic n'a aucune information à ce sujet. Il a également fait partie des signataires de la pétition qui a circulé il y a quelques temps et présume que pour l'heure, il n'existe aucune raison de la fermer. Toutefois, la stratégie des grandes entreprises est inconstante et il faut donc rester vigilant.

FONDATION GENTIANA

Monsieur Claude GAULIS regrette que la Fondation Gentiana ne puisse plus offrir à Leysin, le jardin botanique, les plantes médicinales et les collections de gentianes. Il espère vivement que ce lieu, propriété communale et que la Fondation a contribué à équiper, puisse être utilisé à des fins d'utilité public, qui ne soit ni stérile ou hyperprotégé. Il remercie très chaleureusement la Municipalité et la Commune de Leysin, qui a toujours soutenu et assumé un quart du budget de la Fondation année après année et mis également à disposition les services communaux en temps utile.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 34 personnes.

Il informe que la prochaine séance aura lieu le 12 décembre 2019 et sera suivi du traditionnel apéritif de fin d'année. Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence. L'Assemblée est close et la séance levée à 21h20.

Leysin, le 3 octobre 2019

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Serge PFISTER
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

